

Demande de LABELLISATION D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

(à retourner avant le **vendredi 5 avril 2019**)

Pour les **collèges et lycées** au secrétariat des IA-IPR : ipr@ac-poitiers.fr

Pour les **écoles** : au conseiller pédagogique départemental EPS de votre département :

DSDEN 16 : Caroline.Robin@ac-poitiers.fr

DSDEN 17 : cpdeps17@ac-poitiers.fr

DSDEN 79 : Jean-Paul.Bernard@ac-poitiers.fr

DSDEN 86 : Jacques.Brouleau@ac-poitiers.fr

✚ École :

✚ Public :

Département : (à entourer)

16

17

79

86

✚ **Nom et Adresse de l'établissement scolaire** : Ecole élémentaire Jules Ferry, 7 bis rue du stade
17700 Surgères

✚ **RNE ou Circonscription** : 0170604P, circonscription de Saint-Jean d'Y

✚ **Date de la demande** : 05/04/2019

✚ **Signature du Directeur** :



Nom et Fonction du Porteur du dossier : Gaudin François Directeur de l'école

**Fédération du Sport Scolaire d'affiliation
de l'Association Sportive** : (à entourer)



USEP en cours de création

OBJECTIFS	EXIGENCES	CHOIX ÉTABLISSEMENT
1^{er} objectif Développement de projets structurants avec les Clubs Sportifs Locaux	ÉVÈNEMENT(S) COMMUN(S) ÉTABLISSEMENT / CLUB LOCAL	Précisez : le(s) Club(s) ou Comité(s) partenaire(s) : Club de hand-ball de Surgères Description de l'événement ou du projet : participation de l'école et du club en partenariat sur les trois événements JNSS, Semaine nationale OP et journée OP puis progressivement sur des événements particuliers de l'école ou du club pour faciliter les passerelles. <i>Voir document joint présentant le projet détaillé.</i>
	INFORMATION SUR L'OFFRE SPORTIVE DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL	Nature de l'information et modalité de communication : Blog de l'école, mot dans le cahier de liaison, flyer par le club...
	CONVENTION(S) ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET LES CLUBS LOCAUX	Précisez s'il existe une convention en indiquant pour quel dispositif ou événement : Convention départementale multipartite DSDEN/CDHB/CDUSEP/UNSS (déclinaison de la convention nationale). Convention départementale DSDEN/USEP/LIGUE Convention de rencontres sportives scolaires DSDEN/CDC/USEP.
	ORGANISER UNE SORTIE ou UN VOYAGE SCOLAIRE A THEME SUR UN ÉVÈNEMENT SPORTIF	Indiquer le lieu et le descriptif de cette action : Des perspectives dans le document présentant le projet + <i>Voir document joint présentant le projet détaillé.</i>

OBJECTIFS	EXIGENCES	CHOIX ETABLISSEMENT
2 ^{ème} objectif	<p>ORGANISER UNE ACTION INTERNE</p> <p>Journée du sport scolaire SEMAINE OLYMPIQUE JOURNEE OLYMPIQUE AUTRE (s)</p>	<p>Description des action(s) :</p> <p><u>JNSS 2019</u> : lancement du projet Génération 2024 avec la participation du club de handball</p> <p><u>Semaine nationale olympique et paralympique 2020-2021-2022</u> : diverses actions envisagées sur les trois années du projet.</p> <p><u>Journée nationale Olympique et paralympique</u> : découverte pratique handi-handball en lien avec la section existante du club, approche culturelle sur l'olympisme</p> <p><u>Voir document joint présentant le projet détaillé.</u></p>
PARTICIPATION AUX EVENEMENTS PROMOTIONNELS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	<p>ACTION CONCERTEE ENTRE LE(S) CLUB(S) et l'ETABLISSEMENT</p>	<p>Cadre de l'action (AS, Section Sportive, ...) : Ecole – AS USEP d'école – Comité départemental USEP – Club de HB de Surgères – Comité départemental de Handball</p> <p>Nature de l'action : 1^{er} COPIL réuni le 8 avril 2019 – réflexion et accord sur la mise en place du projet. Un COPIL par an envisagé.</p> <p><u>Voir document joint présentant le projet détaillé.</u></p>
	<p>INTERVENTION D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU ou PRO.</p>	<p>NOM DU SHN : sur proposition du club de HB (pressenti : Hugo KAMTCHOP BARIL – champion d'Europe et du monde en moins de 21 ans).</p> <p>Nature de l'intervention : échanges en présentiel et virtuellement entre les enfants et le ou les athlètes.</p>
	<p>SORTIE SCOLAIRE ou VOYAGE SUR UN SITE OLYMPIQUE</p>	<p>Lieu et descriptif : <u>Voir document joint présentant le projet détaillé.</u></p>

- Les deux premiers objectifs doivent être investis obligatoirement dans le plus grand nombre d'exigences
- Le troisième objectif est susceptible d'être développé dans les années suivantes
- Le quatrième objectif ne concerne que les établissements propriétaires de leurs installations sportives.
- Le 1^{er} degré est uniquement concerné par **les 2 premiers objectifs**.